

FICHE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION

Vaccin contre la grippe (vivant, intranasal) : Ce que vous devez savoir

Many Vaccine Information Statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1 Pourquoi se faire vacciner ?

La grippe est une maladie contagieuse qui se propage aux États-Unis chaque année, généralement d'octobre à mai.

La grippe est provoquée par les virus influenza, également appelés virus de la grippe, et se transmet par la toux, les éternuements et les contacts rapprochés.

Tout le monde peut attraper la grippe. La grippe frappe soudainement et peut durer plusieurs jours. Les symptômes varient en fonction de l'âge, mais peuvent comprendre :

- fièvre/frissons
- maux de gorge
- douleurs musculaires
- fatigue
- toux
- maux de tête
- écoulements ou congestion nasale

La grippe peut également entraîner une pneumonie et des infections du sang, et causer de la diarrhée et des convulsions chez les enfants. Si vous souffrez d'un problème de santé tel qu'une cardiopathie ou une pneumopathie, la grippe peut l'aggraver.

La grippe est plus dangereuse pour certaines personnes. Les nourrissons et les jeunes enfants, les personnes âgées de 65 ans et plus, les femmes enceintes et les personnes présentant certains problèmes de santé ou dont le système immunitaire est affaibli courent plus de risque d'être infectés.

Chaque année, **des milliers de personnes meurent de la grippe aux États-Unis**, et beaucoup plus encore sont hospitalisées.

Le vaccin contre la grippe peut :

- vous éviter d'attraper la grippe,
- rendre la grippe moins sévère si vous l'attrapez, et
- vous éviter de transmettre la grippe à votre famille et à d'autres personnes.

2 Le vaccin vivant atténué contre la grippe : VVAG, pulvérisation nasale

Il est recommandé de recevoir une dose de vaccin contre la grippe chaque saison de la grippe. Les enfants âgés de moins de 9 ans peuvent avoir besoin de deux doses durant la même saison de la grippe. Toutes les autres personnes n'ont besoin que d'une dose chaque saison de la grippe.

Le **vaccin vivant, atténué contre la grippe** (dénommé VVAG) peut être administré aux personnes en bonne santé, non enceintes, **âgées de 2 ans à 49 ans**. Il peut par ailleurs être administré en toute sécurité en même temps que d'autres vaccins.

Le VVAG est pulvérisé dans le nez. Le VVAG ne contient ni thimérosal ni autres agents de conservation. Le VVAG est obtenu à partir d'un virus de la grippe atténué et **ne provoque pas la grippe**.

Il existe de nombreux virus de la grippe, et ceux-ci changent tout le temps. Chaque année, un VVAG est élaboré pour protéger contre quatre virus susceptibles de provoquer la maladie durant la saison de la grippe à venir. Mais même lorsque le vaccin ne correspond pas exactement à ces virus, il peut quand même fournir une protection.

Le vaccin contre la grippe ne protège pas :

- de la grippe causée par un virus non couvert par le vaccin, ou
- des maladies qui ressemblent à la grippe, mais n'en sont pas.

Il faut compter environ 2 semaines après la vaccination pour voir l'apparition d'une protection, qui durera durant toute la saison de la grippe.

3 Certaines personnes ne doivent pas recevoir ce vaccin

Certaines personnes ne doivent pas recevoir le VVAG à cause de leur âge, de leur état de santé, ou pour d'autres raisons. La plupart de ces personnes doivent plutôt recevoir un vaccin contre la grippe par injection. Votre professionnel de santé peut vous aider à décider.

Informez votre professionnel de santé si vous-même ou la personne vaccinée :

- présentez des allergies, notamment une allergie à l'œuf, ou avez déjà développé une réaction allergique à un vaccin contre la grippe ;
- avez développé un syndrome de Guillain-Barré (également dénommé SGB) ;
- présentez des problèmes à long terme cardiaques, respiratoires, rénaux, hépatiques ou du système nerveux ;
- souffrez d'asthme ou de problèmes respiratoires, ou êtes un enfant qui présente des épisodes de respiration sifflante ;
- êtes enceinte ;
- êtes un enfant ou un adolescent qui reçoit de l'aspirine ou des produits contenant de l'aspirine ;
- êtes immunodéprimé(e) ;
- rendez visite à ou prenez soin, au cours des 7 prochains jours, d'une personne nécessitant un environnement protégé (par exemple, suite à une greffe de moelle osseuse).

Il arrive parfois qu'il faille différer une vaccination avec un VVAG. Informez votre professionnel de santé si vous-même ou la personne vaccinée :

- ne vous sentez pas bien. La vaccination peut être différée jusqu'à ce que vous alliez mieux.
- avez reçu un autre vaccin au cours des 4 dernières semaines. Des vaccins *vivants* inoculés à des intervalles trop rapprochés les uns des autres peuvent ne pas agir aussi bien.
- avez pris des antiviraux contre la grippe au cours des dernières 48 heures.
- présentez une congestion nasale.

4 Risques de réaction au vaccin

Tous les médicaments, y compris les vaccins, sont associés à un risque de développer des réactions. Elles sont généralement légères et disparaissent d'elles-mêmes, mais des réactions graves sont également possibles.

La plupart des personnes qui reçoivent un VVAG n'ont aucun problème. Les réactions au VVAG peuvent ressembler à un cas très léger de grippe.

Effets secondaires signalés suite à l'administration d'un VVAG :

Enfants et adolescents âgés de 2 à 17 ans :

- écoulements / congestion nasale
- toux
- fièvre
- maux de tête et douleurs musculaires
- respiration sifflante
- douleurs abdominales, vomissements ou diarrhées

Adultes âgés de 18 à 49 ans :

- écoulements / congestion nasale
- maux de gorge
- toux
- frissons
- fatigue / faiblesse
- maux de tête

Problèmes pouvant se produire après toute vaccination :

- Tout médicament peut provoquer une réaction allergique grave. Ces réactions dues à un vaccin sont très rares, estimées à environ 1 réaction sur un million de doses, et se produiraient dans les quelques minutes à quelques heures suivant la vaccination.

Comme avec tous les médicaments, il existe un très faible risque que le vaccin cause des lésions graves, voire le décès.

L'innocuité des vaccins fait toujours l'objet d'un suivi. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site www.cdc.gov/vaccinesafety/

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (Michigan Care Improvement Registry). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.

5

Que faire en cas de réaction grave ?

Quels sont les symptômes à surveiller ?

- Surveillez tous les signes de nature inquiétante, par exemple les signes de réaction allergique grave, une fièvre très élevée ou un comportement inhabituel.

Les signes d'une réaction allergique grave peuvent comprendre urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficultés respiratoires, accélération du rythme cardiaque, étourdissement et faiblesse. Le cas échéant, ces réactions se manifestent quelques minutes à quelques heures après la vaccination.

Que faire ?

- Si vous pensez qu'il s'agit d'une réaction allergique grave ou d'une autre urgence qui ne peut pas attendre, appelez le 9-1-1, et emmenez la personne à l'hôpital le plus proche. Sinon, appelez votre médecin.
- Les réactions doivent être signalées dans le Système américain de notification des manifestations postvaccinales indésirables (Vaccine Adverse Event Reporting System, VAERS). Votre médecin devrait effectuer ce signalement, ou vous pouvez le faire vous-même, sur le site Internet du VAERS à l'adresse suivante : www.vaers.hhs.gov, ou en composant le **1-800-822-7967**.

Le VAERS ne donne pas d'avis médical.

6

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins (National Vaccine Injury Compensation Program, VICP) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins.

Les personnes qui pensent avoir subi un préjudice à cause d'un vaccin peuvent se renseigner sur ce programme et sur le dépôt d'une réclamation en appelant le **1-800-338-2382**, ou en consultant le site Internet du VICP à l'adresse suivante : www.hrsa.gov/vaccinecompensation. La demande d'indemnisation doit être déposée dans le délai applicable.

7

Pour en savoir davantage

- Parlez-en à votre professionnel de santé. Il ou elle peut vous remettre la notice du vaccin ou vous suggérer d'autres sources d'informations. **1-888-767-4687**
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre État.
- Contactez les Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) :
 - Composez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)**, ou
 - Rendez-vous sur le site Internet des CDC à l'adresse suivante : www.cdc.gov/flu

Vaccine Information Statement
Live Attenuated Influenza Vaccine

08/07/2015

French

Office Use Only



42 U.S.C. § 300aa-26

DCH-1237F AUTH: P. H. S., Act 42, Sect. 2126.

Translation provided by the Immunization Action Coalition